

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 11h00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick ABRY, doyen de l'assemblée

Convocation : 17/03/2026

Membres en exercice : 19

### Etaient présents :

Mesdames : Michelle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Marie-Pierre COSQUER, Nathalie CROUZIER, Corinne RAPHALEN, Martine COIC, Laetitia LE GURUN

Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, DEULCEUX Jean

Absents excusés : Marion LE GOFF, procuration à Marie-Pierre COSQUER

Secrétaire de séance : Laëtitia LE GURUN

\*\*\*\*\*

### **Objet : Délibération n°2026-0011 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 postes.

#### RAPPEL

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
Moins de 100	7 *	2
De 100 à 499	11*	3
De 500 à 1499	15	4
De 1500 à 2499	19	5
De 2500 à 3499	23	6

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de **4** postes d'adjoints.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 21 mars 2026, certifié exécutoire,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire, Laëtitia LE GURUN

